



parcours d'exil

COMMUNIQUÉ DE PRESSE POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

LA RECONNAISSANCE DES VICTIMES DE TORTURE EN DISCUSSION A LA COMMISSION EUROPÉENNE

QUESTION PARLEMENTAIRE DE MME CATHERINE BOURSIER

Suite à la conférence des 28 et 29 octobre 2008 dédiée à la reconnaissance en Europe des victimes de torture, une question parlementaire est posée à la Commission européenne, rappelant leurs obligations à la Commission comme aux Etats membres.

Parcours d'Exil a rencontré récemment Mme Catherine Boursier*, députée européenne, afin de lui présenter les recommandations du 29 octobre 2008 affirmant la nécessité de la mise en place d'un processus de reconnaissance précoce des victimes de torture.

Suite à cette réunion, Mme Boursier a déposé une question parlementaire concernant la reconnaissance des victimes de torture.

La question rappelle les obligations des Etats telles que décrites dans la directive 2003/9/CE (directive dite « Accueil »). Or, aucun instrument n'est mis en place à jour pour s'assurer que les Etats remplissent bien leurs obligations. La question comporte ensuite plusieurs volets :

1. Comment la Commission s'assure-t-elle que les victimes reçoivent un accueil approprié ?
2. Comment la Commission s'assure-t-elle que les Etats financent bien ces structures d'accueil ?
3. La Commission a-t-elle prévu un suivi des manquements par les Etats dans la mise en place des mesures à prendre pour la reconnaissance des victimes et donc pour l'adaptation des procédures de demandes d'asile ?
4. La Commission ne devrait-elle pas financer des programmes de formation destinés aux professionnels ?

Comme il a été rappelé dans les recommandations du 29 octobre 2008, les Etats ont obligation depuis 2003 de mettre en place un accueil adapté pour les publics vulnérables dont les survivants de la torture. Hélas, le constat est fait par la société civile que ces obligations ne sont pas remplies. En cette période de crise financière où les esprits et les frontières se ferment, il faut veiller à ce que les survivants de la torture ne souffrent pas davantage.

* Mme Catherine Boursier est membre du groupe socialiste au Parlement européen et de la commission LIBE (libertés civiles, justice, affaires intérieures et droits de l'Homme) . Plus d'informations : <http://catherine-boursier.fr/> .

A propos de Parcours d'Exil

Parcours d'Exil, association créée en 2001, reconnue de bienfaisance, gère un centre de soins à Paris, où en 2007 près de **900 personnes, hommes, femmes ou enfants**, victimes d'atteintes graves aux droits humains et particulièrement de torture ont reçu gratuitement des soins médicaux et psychologiques. Il s'agit d'un des centres de soins spécialisés les plus importants en Europe.

Ses actions tournent autour de trois pôles :

- soigner les personnes victimes d'atteintes aux Droits Humains et notamment de torture ;
- former les professionnels au contact de victimes ;
- informer les professionnels, les institutions et le grand public.

Le Dr Duterte (Médecin Directeur et fondateur de Parcours d'Exil) a présenté son expérience de thérapeute dans *Terres Inhumaines*, publié aux éditions J.C. Lattès en 2007.

Contact Presse

Association PARCOURS D'EXIL

Sandrine SCARDIGLI—Chargée de Communication

Standard : 01 45 33 31 74 / Ligne directe : 01 45 33 33 75 / Fax : 01 45 33 53 61

Email : communication@parcours-exil.org / Site : www.parcours-exil.org